

FIAF NC

Consultation pour l'achat d'un dispositif formatif pour accompagner la reprise et la continuité de l'activité des entreprises après la crise sanitaire

Année 2020

FIAF NC
15/04/2020

I. Éléments de contexte

1. Présentation

Le FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) a été créé en octobre 2015 à la suite d'un accord interprofessionnel. Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Son Conseil d'Administration est le reflet de son esprit paritaire : il regroupe dix titulaires (et dix suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC. La CSTC-FO rejoindra le conseil d'administration début mai 2020.

Agréé par la Nouvelle-Calédonie, interprofessionnel, la principale ressource du FIAF réside dans la collecte d'une contribution patronale de 0.2% de la masse salariale des entreprises du privé, dès le premier salarié.

Ses missions et son positionnement dans le champ de la formation professionnelle continue sont les suivantes :

Missions	<ul style="list-style-type: none">✦ Assurer le financement des actions de formation choisies par les entreprises pour leurs salariés.✦ Accompagner les entreprises ainsi que les branches professionnelles dans la définition de leurs besoins de formation.✦ Améliorer la lisibilité de l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie.✦ Financer et conduire des programmes d'études dans le domaine de la formation professionnelle.
----------	---

2. Contexte de la commande

La Nouvelle-Calédonie fait face à la crise sanitaire depuis la mi-mars 2020 : les employeurs et les salariés ont fait preuve d'une grande flexibilité et d'esprit d'innovation pour faire face au confinement certes, mais également à la continuité de l'activité des entreprises en mode dégradé.

La situation de confinement est temporaire, mais les modalités de reprise ou de continuité de l'activité s'inscrivent dans la durée : nos pratiques et nos modes de collaboration s'en trouvent durablement bouleversés.

La crise vécue aura un impact sur les entreprises en cela qu'elle questionne les modes de collaboration et de relation aux clients et aux fournisseurs et aura mis en évidence la coopération nécessaire entre salariés et dirigeant(e)s mais également entre les différents acteurs de la dynamique économique.

Le FIAF souhaite accompagner cette reprise en proposant un dispositif de formation permettant aux employeurs et aux salariés d'y apporter leur contribution de concert.

Trois axes ont été retenus par les partenaires sociaux siégeant au FIAF pour contribuer à une reprise durable. Ces thématiques concernent toutes les entreprises – à la fois celles qui ont dû suspendre leur activité durant la période de confinement, celles qui ont dû trouver rapidement des solutions pour organiser leur activité à distance et celles qui ont maintenu leur activité mais ont dû l'adapter.

Comprendre et garantir la sécurité collective
Produire durablement après la crise sanitaire

3. La commande

Le FIAF sollicite les prestataires de formation pour la mise en place de dispositifs formatifs innovants, courts et facilement accessibles au plus grand nombre.

Une première étape à court terme, répond aux enjeux de sortie de confinement. Les dispositifs ensuite proposés sur le long terme sont durables, adaptables et flexibles. Ils prennent en compte le plan de relance du gouvernement et les adaptations proposées sont ancrées dans cette réalité mouvante.

THEMATIQUE 1 : Comprendre et garantir la sécurité collective après la crise sanitaire

Comprendre et garantir la sécurité collective c'est comprendre les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre d'une culture santé sécurité. Comprendre ses droits et ses devoirs, comment participer activement à sa mise en place et comment mettre en place au sein de l'entreprise une communication claire et efficace et à tous les niveaux.

Public

Tous les salariés de l'entreprise, les managers ou les responsables QHSE

Cadrage de la commande

Le dispositif intègre des modalités de formation en distanciel et en présentiel

Le dispositif permet d'appréhender les droits et devoirs de chacun et les enjeux collaboratifs du modèle cible entre management et salariés. Il intègre des principes de communication, de collaboration et d'adaptation face aux changements rapides provoqués par des situations de crise.

Première étape

Une prise en charge rapide sous forme de modules courts intégrant le principe d'urgence et de massification qui peut démarrer par ce qu'a changé la crise sanitaire en matière de santé et de sécurité au travail et sur le ressenti des équipes face à ces changements.

Ancrage du dispositif

Création de kits de communication, stockage de modules et de ressources sur le site du FIAF, suivi durable des stagiaires, création de communautés de pratique dynamiques, mise en place de liens stables avec les acteurs de l'hygiène et de la sécurité au travail, mise en place de systèmes d'évaluation dans les entreprises.

THEMATIQUE 2 : Produire durablement après la crise sanitaire

Produire durablement après la crise sanitaire, c'est remettre au cœur de nos préoccupations les valeurs centrales de l'entreprises, les comprendre et savoir responsabiliser les équipes en place. La notion de collaboration et d'agilité est essentielle pour faire face rapidement à des situations de crise, quelle que soit la forme qu'elle revêt.

Public

Les manager(euse)s de l'entreprise qui participent à la reconstruction du lien et de l'organisation au sein de l'entreprise suite à la crise.

Cadrage de la commande

Le dispositif formatif permet de mettre en avant un diagnostic de rupture entre une situation antérieure et une situation cible et de construire des modalités de réponse. Une large part sera faite à l'axe communication dans l'entreprise, et la prise en compte du dialogue social : la continuité du dialogue social sera présentée comme un enjeu majeur ainsi que l'organisation de l'entreprise et l'analyse des ressources disponibles.

Première étape

Ce dispositif permet un retour d'expérience de la crise sanitaire et donc de faire le point sur les ressources que les entreprises ont mobilisées pour y faire face. Ces entreprises, une fois passées par ce premier sas de "retour d'expérience" entrent dans la phase d'ancrage du dispositif.

Ancrage du dispositif

Sous forme de modules courts, innovants et consultables sur le site internet du FIAF, ouvert à tous et comportant des exercices pratiques, des études de cas, un forum.

Il sera proposé la mise en place d'un axe documentaire permettant aux entreprises de trouver facilement des ressources.

4. Éléments complémentaires de structuration de l'offre

Les prestataires de formation répondants pourront choisir de répondre à l'un ou l'autre de ces axes ou à la totalité.

Ces formations seront à destination en priorité des salariés du secteur privé mais des places seront réservées aux gérant(e)s des entreprises (à leur charge).

Les grandes entreprises pourront réserver des sessions à condition d'y inscrire le(la) gérant(e), qui aura à sa charge la place qu'il occupe – ou un(e) cadre dirigeant(e).

Les partenariats entre prestataires de formation seront privilégiés.

Les systèmes de suivi, de pilotage et d'évaluation du dispositif seront clairement établis dans la réponse.

Les réponses mettront en avant la capacité technique du prestataire : ses ressources humaines, ses ressources techniques, ses méthodes pour ancrer le dispositif dans la durée et la communication mise en œuvre autour du dispositif.

1. Critères de sélection retenus

L'objectif est de valider le respect des exigences au regard des besoins exprimés et des éléments imposés par le présent cahier des charges :

Critères	Éléments observés	Appréciation
Achat	Conformité de la proposition au regard des exigences particulières du financeur	Eliminatoire
	Respect de l'anonymisation de la réponse	Eliminatoire
Prestataire	Expériences / Références des prestataires et partenariats mis en avant	15
	Profil(s) formateur(s), numéro d'agrément et domaine de spécialité (éliminatoire si les formateurs principaux n'ont pas l'agrément adéquat)	10
Méthodologie et ingénierie	Pédagogie mise en œuvre et méthode d'évaluation des acquis	15
	Cohérence du retroplanning	10
	Méthodes mise en avant pour "l'ancrage" des dispositifs	15
	Organisation du dispositif	10
	Modalités de pilotage et de suivi (identification des interlocuteurs, de leur rôle ...)	10
	Modalités de commercialisation des places et du suivi des bénéficiaires	10
	Qualité de la réponse (orthographe, syntaxe, ...)	5

La commission d'approbation se réserve le droit de rendre une consultation infructueuse si elle juge les **coûts injustifiés ou irréalistes**. Elle relancerait alors une consultation ouverte.

Tout contact direct avec les membres de la commission d'approbation du FIAF ainsi que le commanditaire au sujet de la présente consultation rendra caduque votre réponse et annulera votre participation de fait pour non-respect de l'anonymat.